

REGLEMENT DU CONCOURS : GAGNEZ UN ROAD TRIP AVEC LA MAZDA MX-5

Article 1 – Général

- 1.1 Ce règlement du concours (ci-après "Règlement") régit le concours « Gagnez un road trip mystère avec la Mazda MX-5» (ci-après "Concours"), organisé par Mazda Motor Belux, ayant son siège social à Blaasveldstraat 162, 2830 Willebroek, inscrit à la BCE sous le numéro 0406.024.281 (ci-après, "Organisateur").
- 1.2 Ce Règlement peut toujours être consulté via <https://nl.mazda.be/waarom-mazda/mazda-stories/mystery-trip/>, <https://fr.mazda.be/pourquoi-mazda/mazda-stories/mystery-trip/> ou <https://www.mazda.lu/pourquoi-mazda/mazda-stories/mystery-trip/>.
- 1.3 Ce Règlement détermine les conditions et les modalités de participation en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. En participant au concours, le participant s'engage à accepter pleinement et inconditionnellement le règlement du concours ainsi que toute décision prise par l'Organisateur à cet égard. Chaque participant est présumé avoir lu, compris et accepté le contenu du présent règlement du concours, sans limitation.

Article 2 – Période de participation

- 2.1 Le Concours se déroulera du 5 août 2025 au 31 août 2025, 23h59 (ci-après, "Durée").

Article 3 – Participants et conditions de participation

- 3.1 Le concours se déroule en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.
- 3.2 La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.
- 3.3 Le Concours est ouvert à toute personne domiciliée en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg qui remplit les conditions ci-dessous (ci-après : le « Participant ») pendant toute la durée du Concours :
- A rempli le formulaire du concours avec question du concours et question subsidiaire sur le site web de l'Organisateur ; et
 - Suit @mazdabelgium ou @mazdaluxembourg et @daymaker.travel sur Instagram ; et
 - a aimé le post du Concours sur le compte Instagram des Organisateurs ; et
 - a partagé le post du Concours du compte Instagram des Organisateurs sur ses propres Stories Instagram ; et
 - est âgé d'au moins 18 ans au moment de la participation ; et
 - est titulaire d'un permis de conduire B en cours de validité ; et
 - est domicilié en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 Sont exclus de la participation :

- 1) Les participants mineurs et les participants qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire B ;
- 2) Les employés et autres personnels de l'Organisateur qui sont directement impliqués dans la conception, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion du Concours ;
- 3) Les employés et autres personnels de sociétés tierces qui sont directement ou indirectement impliqués dans la conception, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion du Concours ;
- 4) Les membres de familles et/ou les proches des employés et des membres du personnel mentionnés ci-avant ;
- 5) Toute personne domiciliée à la même adresse que les employés mentionnés ci-avant;
- 6) Toute personne qui n'a pas rempli le formulaire de Concours pendant la Durée du Concours.

3.4 Au cas où le Participant ne se conforme pas aux règles du présent Règlement, il sera immédiatement et automatiquement disqualifié du Concours sans avertissement préalable.

3.5 Chaque Participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois au concours avec ses données personnelles uniques. Si le Participant a rempli le formulaire du concours plus d'une fois, seule la dernière participation sera prise en compte. Un Participant peut répondre plusieurs fois à l'annonce du concours, partager l'annonce du concours et/ou marquer plusieurs comptes sous l'annonce du concours.

3.6 La participation doit être effectuée directement par le Participant.

Article 4 – Déroulement du Concours

4.1 Le Concours se déroulera en ligne via le canal de médias sociaux « Instagram » et le site web national de l'Organisateur.

4.2 Le Gagnant est le Participant qui a répondu correctement à la question du Concours et qui a respecté toutes les conditions du Concours pendant la Durée de celui-ci (ci-après « Gagnant »). Au total, un seul Gagnant sera désigné. Si plusieurs Participants ont répondu correctement à la question du concours, le Gagnant sera choisi en fonction de la réponse à la question subsidiaire. Le Participant qui se rapproche le plus de la solution correcte à la question subsidiaire et qui remplit les conditions du Concours sera déclaré Gagnant.

4.3 Le Gagnant du Concours sera contacté au plus tard le vendredi 5 septembre 2025 par le biais du numéro de téléphone et/ou de l'adresse électronique qu'il aura fournis lors de sa participation.

4.4 Si le Gagnant refuse le prix ou ne répond pas dans les trois jours suivant la date de l'appel téléphonique ou du message vocal/de l'envoi de l'e-mail d'annonce des gains, le Participant suivant, qui a répondu correctement à la question du concours et à la question subsidiaire, sera contacté. Aucune compensation financière ou autre ne sera accordée au(x) Gagnant(s) initial(aux).

4.5 La désignation des Gagnants sera définitive et contraignante. L'Organisateur ne discutera pas de l'annonce. Les prix ne peuvent être revendus ou commercialisés.

Article 5 – Prix

Nombre	Prix	Valeur*
5x	Nuitée avec petit-déjeuner pour 2 personnes dans des lieux secrets	+/- 2.500 €
1x	Prêt de 1 Mazda MX-5 Roadster ¹ pour une durée de 6 jours (hors frais de carburant)	-
1x	Vol aller-retour vers la destination mystère pour 2 personnes (bagages compris)	+/- 300 €
2x	Transport entre l'aéroport et le lieu de prise en charge/dépose de la voiture à la destination mystère	+/- 100 €

¹ De plus amples informations seront communiquées par le biais de l'accord de prêt que le Gagnant devra signer à la réception du prix.

*Mazda Motor Belux n'est pas responsable des augmentations de prix pendant la période du concours ou la réception du prix. Tous les frais supplémentaires (y compris la TVA et les autres taxes) encourus par le participant pendant cette période seront entièrement à sa charge.

Conditions:

5.1 Le Prix est personnel, incessible et doit être accepté tel quel. Le Gagnant a la possibilité de partager le Prix avec un maximum d'une autre personne.

5.2 L'utilisation de la Mazda MX-5 et les nuitées dans la destination non divulguée doivent être effectuées au cours de la même période de 6 jours, dont la date sera convenue d'un commun accord comme décrit dans la clause 5.5.

5.3 Il n'y a pas de Prix alternatifs. Le Prix offert doit être accepté tel quel et ne peut être échangé, transféré ou converti en espèces et/ou en d'autres produits, services, avantages et/ou toute autre alternative.

5.4 L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le Prix offert par un prix similaire de même valeur si les Prix décrits à la clause 5 ne sont pas (ou plus) disponibles ou peuvent être attribués.

5.5 La date du Prix sera déterminée d'un commun accord entre le Gagnant et l'Organisateur et sous réserve de la disponibilité du véhicule et des lieux d'hébergement, au cours de la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

5.6 Les lieux d'hébergement et les billets d'avion seront déterminés et réservés par l'Organisateur. Les billets d'avion et les confirmations d'hébergement seront communiqués au Gagnant à l'adresse électronique qu'il aura indiquée dans le formulaire du concours, après confirmation du Prix. La voiture sera mise à disposition à l'aéroport, dont l'adresse n'a pas été révélée, ou le Gagnant sera transporté en taxi jusqu'à un point de ramassage.

5.7 Un Participant ne peut gagner qu'une seule fois. Toutefois, l'obtention d'un Prix dans le cadre de ce Concours peut être combinée avec d'autres promotions et avantages émanant de l'Organisateur.

5.8 L'Organisateur se réserve le droit de refuser d'attribuer un Prix ou de réclamer le Prix si un Participant n'y était pas autorisé en vertu du présent Règlement ou en cas de violation(s) du présent Règlement, de fraude, de tromperie ou de toute autre conduite illégale ou inappropriée de la part du Participant concerné ou d'utilisation inappropriée de la technologie par le Gagnant lors de sa participation.

5.9 Si un Gagnant ne peut pas récupérer, réclamer et/ou utiliser son Prix comme prévu pour des raisons non imputables à l'Organisateur, ce dernier se réserve le droit de désigner un autre Gagnant. L'Organisateur ne fournira pas d'autres Prix ou compensations dans de tels cas.

5.10 Le Gagnant du Prix doit être titulaire d'un permis de conduire B en cours de validité. Nous attendons le respect du code de la route. L'utilisation de la voiture est également soumise à l'acceptation du règlement d'utilisation, qui sera présenté lors de la réception de la voiture.

5.11 Lors de la remise de la voiture, un contrat de prêt devra être signé par les conducteurs.

Dégâts

5.12 Dans le cas où le Participant a récupéré un véhicule endommagé et que ce dommage est dû à une erreur de l'Organisateur, le véhicule endommagé sera échangé contre un article similaire de qualité correcte, à condition que l'article ne soit pas épuisé. En aucun cas, un quelconque remboursement et/ou compensation monétaire ne sera effectué par l'Organisateur en faveur du Participant.

5.13 Tout risque de détérioration, de destruction, de vol (accidentel ou non) ou de perte du véhicule pendant la période de prêt est à la charge de l'emprunteur, même s'il est étranger à celui-ci. Le transfert des risques, y compris les risques accidentels, en cas de force majeure ou du fait de tiers, a lieu dès la livraison du Véhicule à l'emprunteur.

5.14 L'emprunteur paiera toutes les amendes et tous les frais administratifs connexes découlant de l'utilisation du véhicule, ainsi que toute franchises en cas de sinistre ou d'accident.

Article 6 – Disqualification, Suspension, Annulation, Modifications

6.1 Toute violation ou fraude du présent Règlement du concours entraînera l'exclusion du Participant du Concours. L'Organisateur peut exclure un Participant en cas de suspicion claire et raisonnable de violation du présent Règlement.

6.2 En cas de tricherie, de manipulation, d'abus, de tromperie ou de fraude (y compris, mais non exclusivement, en ce qui concerne la saisie de données personnelles, par exemple en fournissant de fausses données personnelles, ...), le Participant concerné peut être exclu immédiatement de la participation à ce Concours, et donc de la possibilité de gagner un prix.

6.3 Les Participants exclus seront immédiatement et définitivement exclus et ne seront pas autorisés à participer au Concours ou à tout autre Concours futur. Dans tous ces cas, les décisions de l'Organisateur sont définitives et sans appel.

6.4 L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Concours pour toute raison indépendante de sa volonté ou en cas de force majeure, rendant impossible la poursuite du concours conformément au présent Règlement.

6.5 L'Organisateur se réserve également le droit d'écourter, de suspendre ou de prolonger le Concours ou de modifier les conditions de participation, les prix ou toute autre modalité de celui-ci à tout moment à sa seule et entière discrétion, même en dehors de toute situation de force majeure et sans donner aux Participants un quelconque droit de recours contre l'Organisateur sur cette base.

6.6 En cas de modification ou de suspension du présent Règlement, l'Organisateur en informera clairement les participants.

Article 7 – Coûts

7.1 Les frais de participation au Concours, ainsi que tous les frais supplémentaires éventuels (y compris la TVA et autres taxes) pour la réception du Prix ou les frais supplémentaires encourus pendant la durée du séjour par le Participant, sont entièrement à charge du Participant. Le Participant ne peut en aucun cas réclamer à l'Organisateur le remboursement des frais de sa participation ou de tout autre frais.

7.2 Les frais de carburant ne sont pas compris dans le Prix. Le gagnant doit restituer le véhicule avec un réservoir plein à la fin de son utilisation pendant la période choisie.

7.3 Mazda Motor Belux n'est pas responsable des augmentations de prix pendant la période du concours ou la réception du Prix. Tous les frais supplémentaires (y compris la TVA et les autres taxes) encourus par le participant pendant cette période seront entièrement à sa charge.

Article 8 – Responsabilité

8.1 L'Organisateur ou tout tiers impliqué par l'Organisateur déclinent toute responsabilité pour tout préjudice subi par un Participant dans le cadre de sa participation au Concours. L'Organisateur ou tout tiers impliqué par l'Organisateur n'est pas non plus responsable des dommages résultant d'erreurs d'impression, d'orthographe, de mise en page ou autres, d'interruptions techniques, de pannes ou d'autres problèmes liés au Concours, de difficultés d'accès aux sites web, de retards dans l'expédition des marchandises, de grèves postales, d'envois perdus par la poste tant de la part du Participant à l'Organisateur que de l'Organisateur au Participant, de la perte ou de dommage des prix envoyés, à l'exception des dommages

attribuables à - et découlant directement – d'une faute intentionnelle ou d'une faute grave de l'Organisateur.

8.2 L'Organisation mettra tout en œuvre pour assurer le bon déroulement du Concours, tant sur le plan technique qu'administratif. En cas de problèmes de quelque nature que ce soit, le participant décharge l'Organisation de toute responsabilité et renonce également à toute forme de compensation.

8.3 Si le Concours est interrompu en raison du comportement de l'un des Participants, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tout dommage subi.

8.4 L'Organisateur n'offre aucune garantie quant à l'utilité ou à l'adéquation du Prix à quelque fin que ce soit. L'Organisateur ou les tiers impliqués par l'Organisateur ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation du prix, ni du mauvais fonctionnement et/ou de la mise en œuvre du prix, ni de tout dommage, direct ou indirect, causé directement ou indirectement par le prix, ni de tout dommage de quelque nature que ce soit subi par un gagnant ou un tiers à la suite d'accidents impliquant les prix, même en cas de dommages matériels, corporels ou de décès.

8.5 L'Organisateur s'efforcera toujours de remettre le Prix au Gagnant dans un délai raisonnable. Toutefois, l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout retard indépendant de sa volonté.

8.6 Sauf en cas de faute grave ou intentionnelle, ni l'Organisateur, ni son personnel, ni aucun tiers ayant été sollicité par lui pour l'organisation du Concours ne peuvent être tenus responsables de tout dommage, quel qu'il soit, pouvant survenir en raison de la participation au Concours ou de son organisation, ainsi que de l'attribution ou non des Prix. La responsabilité des parties mentionnées dans cette clause ne peut, en aucun cas, être augmentée en raison de toute modification, suspension ou résiliation du Concours, comme mentionnée dans la clause précédente.

8.7 En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter, d'écourter ou de mettre fin prématurément, sans préavis et sans en donner la raison, à tout ou partie du concours, ainsi que de modifier, de reporter, d'écourter ou d'annuler (par exemple pour des raisons organisationnelles, techniques ou juridiques) le Règlement, les prix et les informations relatives au Concours. La communication à cet égard se fera via info-be@mazdaeur.com. L'Organisateur ne peut en être tenu responsable.

8.8 En tout état de cause, la responsabilité de l'Organisateur sera limitée au montant de la valeur du Prix gagné, tel que précisé à l'article 4.

Article 9 – Protection des données à caractère personnel

9.1 Lors de l'inscription et de la participation au Concours, le Participant communique des données personnelles à l'Organisateur. L'Organisateur traite ces données personnelles conformément à la "Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel" et aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection

des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ("RGPD").

9.2 Le traitement des données personnelles du Participant est basé sur l'exécution d'un contrat lors de la participation au Concours. Le Participant reconnaît également que sur la base de son consentement, son nom et/ou son image peuvent être utilisés à des fins publicitaires s'il est sélectionné comme Gagnant. Dans ce cas, le Participant n'a aucun droit à une compensation pour l'utilisation de son nom et/ou de son image.

9.3 Pour le traitement des données personnelles, l'Organisateur fait appel à Oracle et Meta, un tiers, en tant que sous-traitant. Cette partie ne collectera et ne traitera les données personnelles que conformément aux instructions de l'Organisateur. L'Organisateur veille à ce que tout traitement de données à caractère personnel soit conforme à la législation belge et européenne applicable en matière de vie privée. Afin d'assurer le bon déroulement du Concours, Oracle et Meta auront accès à vos données personnelles, ainsi qu'à d'autres tiers nécessaires pour collecter le Prix et vous informer du déroulement du Concours. L'Organisateur garantit un niveau de protection similaire en leur imposant des obligations contractuelles similaires à celles incluses dans le présent Règlement du concours. En outre, le promoteur ne vendra pas, ne louera pas, ne distribuera pas et ne mettra pas vos données personnelles à la disposition de tiers en dehors du Concours, sauf dans les cas prévus à l'article 8 du Règlement du concours ou avec votre consentement préalable.

9.4 Les données personnelles visées comprennent le nom, le prénom, l'adresse électronique, le nom du compte Instagram, la langue, le pays et le numéro de téléphone du participant, ainsi que toute autre donnée susceptible d'être traitée ultérieurement. Ces données sont collectées afin d'assurer le bon déroulement du Concours, notamment pour pouvoir contacter le Participant concernant sa participation afin de distribuer efficacement les prix.

9.5 Uniquement si le Participant indique que l'Organisateur et/ou des tiers (Daymaker) sont autorisés à traiter ses données personnelles à des fins de marketing direct (notamment pour tenir le Participant informé des offres ou des actualités concernant (les produits de) l'Organisateur), l'Organisateur peut envoyer au Participant des informations au Participant à l'adresse électronique fournie dans le formulaire de participation au concours.

Le Participant peut à tout moment s'opposer à cette utilisation de ses données personnelles et/ou retirer son consentement en envoyant un courriel à info-be@mazdaeur.com.

9.6 Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification ou de suppression de ses données. Ce droit peut être exercé en envoyant un courriel à l'Organisateur à l'adresse privacybelux@mazdaeur.com. Si le Participant demande la suppression de tout ou partie de ses données avant la fin du Concours, de sorte que l'Organisateur ne puisse plus le contacter, sa participation peut être déclarée nulle et il peut perdre tout droit à un Prix.

9.7 Pour toute question et/ou information concernant la protection des données personnelles, le Participant peut contacter l'Organisateur à l'adresse privacybelux@mazdaeur.com.

8.8 Chaque participant a le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité belge de protection des données :

Rue de la presse 35
1000 Bruxelles

Tel : +32 (0)2 274 48 00
Fax : +32 (0)2 274 48 35
Email: contact@apd-gba.be

9.9 Le Participant garantit que toutes les données personnelles fournies dans le cadre du Concours sont correctes, à jour et complètes.

Article 10 - Conflits - Plaintes

10.1 Toute réclamation relative à ce Concours doit être envoyée par courrier recommandé à l'Organisateur, au plus tard dans les 7 jours ouvrables suivant la fin du Concours.

10.3 Le Participant s'engage, en cas de discussion sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, à rechercher d'abord une solution amiable en concertation avec l'Organisateur avant d'engager une procédure judiciaire.

10.4 Toutes les décisions de l'Organisateur concernant le Concours sont définitives, irrévocables et contraignantes. Il n'existe aucun droit de recours contre ces décisions.

11.5 Les plaintes soumises en dehors des délais ou non écrites ne seront pas traitées.

Article 11 – Suivi Pratique

11.1 Si l'une des dispositions du présent Règlement est déclarée nulle ou invalide, les autres dispositions du Règlement du concours restent pleinement en vigueur.

11.2 La participation au Concours implique l'acceptation complète et inconditionnelle par le Participant du présent Règlement.

11.3 En participant au concours, le participant accepte d'indemniser l'Organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations, coûts, blessures, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit découlant du concours ou de l'acceptation, de la possession, de la présence ou de l'utilisation du prix (sauf en cas de décès ou de blessures corporelles causés par la négligence, la fraude ou d'autres moyens illégaux de l'Organisateur).

11.4 Aucune action ou inaction de l'Organisateur ne sera considérée comme une renonciation implicite.

11.5 Aucune partie de ce Concours ou relative à celui-ci ne peut être copiée, reproduite ou publiée sans l'accord écrit préalable de l'Organisateur.

11.6 En cas de questions ou de problèmes relatifs au Concours, l'Organisateur peut être contacté à l'adresse électronique suivante : info-be@mazdaeur.com.

11.7 Le présent Concours est régi par le droit belge.

11.8 Les tribunaux belges sont seuls compétents pour tout litige relatif à son application et donc pour connaître des litiges concernant la création, la validité, la mise en œuvre, le respect et l'interprétation du présent règlement à l'égard de tous les participants.